

Quels sont les conséquences de mon témoignage

Par maxime912, le 13/01/2015 à 11:56

bonjour à tous,

voila lors d'une soirée un de mes amis, (titulaire du permis et sous l'emprise de l'alcool mais faiblement) a vu sa voiture accidenter par un autre de nos amis qui lui est mineur et était lui aussi alcoolisé. le propriétaire de la voiture me demande de témoigner à l'assurance pour qu'il soit rembourser, en disant que l'ami mineur avait pris la voiture sans son consentement et était resté au volant après avoir reçus l'ordre de descendre de la voiture.

je ne sais pas si mon témoignage peut engager des poursuite pour le mineur j'ai besoin d'aide pour savoir si oui ou non je fait cette déclaration merci à tous

Par janus2fr, le 13/01/2015 à 13:16

Bonjour,

La bonne question à se poser, c'est est-ce que ce que vous allez déclarer est la vérité ou non !

Par maxime912, le 13/01/2015 à 14:36

oui je déclare ce que je sais mais le problème est quelles sont les conséquences de ma déclarations au niveau juridique